



Collectif des sans-papiers de la Somme

BP 1741
80017 Amiens cedex

Le bilinguisme : une richesse

Le mercredi 25 octobre 2006

Grande salle Dewailly de 14H à 19h

Circulaire n° : Paris, le à NOR/INT/K/06/00058/C 13 juin 2006

III- Réexamen de la situation en vue d'une admission au séjour à titre exceptionnel et humanitaire

Ce réexamen pourra vous conduire à admettre au séjour certaines familles, de manière exceptionnelle et humanitaire, dans l'intérêt des enfants, afin de leur permettre de sortir d'une situation de précarité et de pouvoir bénéficier des conditions d'une intégration satisfaisante en France.

Dans le cadre de votre pouvoir d'appréciation, vous pourrez utilement prendre en compte les critères suivants :

- Résidence habituelle en France depuis au moins deux ans à la date de la publication de la présente circulaire d'au moins l'un des parents.
- Scolarisation effective d'un de leurs enfants au moins, en France y compris en classe maternelle, au moins depuis septembre 2005 ;
- Naissance en France d'un enfant ou résidence habituelle en France d'un enfant depuis qu'il a atteint au plus l'âge de treize ans.
- **Absence de lien de cet enfant avec le pays dont il a la nationalité**
- Contribution effective du ou des parents à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions prévues par l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ;
- **Réelle volonté d'intégration de ces familles, caractérisées notamment par**, outre la scolarisation des enfants **leur maîtrise du français**, le suivi éducatif des enfants, le sérieux de leurs études et l'absence de trouble à l'ordre public.

Nous tenons à remercier toutes les personnes sans qui cette rencontre n'aurait pas pu exister : les sans papiers, M. Sarkozy, les intervenants qui ont accepté de participer dans le cadre de cet échange : Louis, Michel, Sekou, Thérèse, Laura qui ont alimenté le débat, la communauté de Wikipédia pour les documents et vous tous qui êtes venus.....

Le collectif amiénois des sans papiers (CASP) est une des structures amiénoises qui soutient les sans papiers. Il ne remplace en aucune façon les services sociaux existants. Il a plutôt un rôle politique en accompagnant les intéressés dans leurs démarches administratives et dans leurs actions, en dénonçant les injustices, la précarité que ces personnes vivent quotidiennement. Aujourd'hui en est un bon exemple.

- Réunion hebdomadaire le mardi 19h 20h30 amphi 1 salles Dewailly
- Accueil des personnes le jeudi de 14h à 16h salles Dewailly
- Distribution de tracts les mardis à 18h place Gambetta

Le comité d'accueil des étrangers tient ses réunions tous les mercredis à partir de 17h salle Dewailly

Ces 2 structures appartiennent à Réseau éducation sans frontières (RESF), réunions régulières pour des actions communes: educsansfrontieres@fre.fr

RUSF (Réseau universitaire sans frontières) vient de se créer sur le campus

« Passer d'une rive à l'autre »

Que penser alors de l'obligation faite aux migrants de parler le français dans le projet de loi sur l'immigration de M. Sarkozy ?

Des préjugés extrêmement nocifs pour les migrants et leurs enfants sont renforcés à grande vitesse. Les linguistes ont montré que les enfants apprennent plus facilement le français lorsqu'ils ont plaisir à parler leur langue maternelle le soussou, le berbère, l'arabe ou le mandarin ! Dans les populations d'enfants de migrants qui réussissent très bien à l'école, j'ai pu mettre en évidence deux facteurs importants : d'une part le bilinguisme additif (l'enfant maîtrise également l'une et l'autre langue ainsi que les univers de représentations associés) et d'autre part l'existence, dans le parcours de l'enfant, d'un adulte. Un adulte qui servira d'initiateur dans l'apprentissage du nouveau monde. Ces figures de guide permettent aux enfants de transcender ce qui les vulnérabilise le plus, c'est-à-dire les clivages entre le monde de la maison et l'extérieur.

Cette donnée est renforcée par un autre résultat que j'emprunte au chercheur en sciences de l'éducation Bernard Charlot. Selon lui les élèves en difficultés disent écouter la maîtresse alors que les élèves en réussite prétendent écouter la leçon. J'ai voulu tester ce résultat sur les enfants de migrants. Il semblerait que « l'effet maîtresse » soit plus important. Une caractéristique que l'on doit aussi prendre en compte dans ces réussites labiles de certains enfants de migrants, qui, alors qu'on les croyait résistants à la difficulté, voire résilients, se cassent brutalement lors d'un changement de classe ou d'enseignant.

Maire Rose Moro, ethnopsychiatre, extrait d'interview dans le Monde de l'éducation de juillet août 2006

Définitions du bilinguisme

Il concerne :

- Un individu qui se sert de 2 langues
- Une communauté où 2 langues sont employées

Les individus authentiquement bilingues sont également imprégnés des 2 cultures différentes indifféremment et dans tous les domaines

(Claude Stoll)

Il y a :

le bilinguisme simultané
(enfant en contact avec 2 langues),

le bilinguisme consécutif
(apprentissage d'une langue durant la scolarité),

le bilinguisme soustractif
(une personne vit dans une communauté dans laquelle sa langue est minoritaire et jouit d'un statut moins élevé que la langue parlée par la communauté),

le bilinguisme adulte
(acquisition spontanée par le contact avec la société qui parle cette langue),

etc....

(www.familles bilingues .com)

«Aucun élève ne parlait la langue »

Je suis Savithri, enseignante dans une école située dans une forêt du parc national de Nagarhole (état du Karnataka –Inde-) où vivent les tribus Jenukurubura. La plupart de mes élèves ne parlent que le jenundi, la langue tribale, je leur apprends aussi le kanada, langue officielle de l'état. Cette école soutenue par le DEED-Developpement trough education est une école « alternative », adaptée aux spécificités culturelles de mes élèves.

Au départ mes élèves refusaient de se rendre à l'école gouvernementale. Rien ne leur était adapté : aucune leçon ne se raccordait au quotidien et à l'expérience Jenukurubura et l'enseignement ne se faisait qu'en kanada, langue qu'aucun élève ne parlait. Les enseignants, mutés par le gouvernement, ne savaient rien de la culture tribale. Dans plusieurs cas, ils ont mal compris les populations qu'ils ont alors considérées comme non civilisées et frustrés. L'engrenage de l'exclusion s'amorçait et de nombreux enfants n'étaient plus scolarisés. Aujourd'hui j'enseigne à ses enfants avec des outils pédagogiques qu'ils comprennent et peuvent utiliser...

Aide et action le magazine n° 100

L'enseignement du français aux enfants étrangers

On le sait bien aujourd'hui par les travaux sur l'apprentissage, c'est à partir de ce que l'on sait déjà que l'on peut apprendre autre chose, cela ne peut se faire qu'en s'appuyant sur un savoir antérieur. En matière de langue, une langue étrangère ne peut être apprise de la même manière que la langue maternelle : celle-ci est nécessairement présente comme élément de comparaison et d'appui, et il est impossible de faire abstraction de cette donnée. Comme chacun le sait, et en dépit des formules généralement utilisées, on ne recommence jamais ni sa vie ni sa langue... on les continue, plus ou moins bien, en modifiant ce qui avait été mis en place auparavant

*Évelyne Charmeux, professeur honoraire IUFM
Dialogue n° 87 « Cultures, singulier, pluriel »
automne 1997*

Définition de l'immigré

Le Haut conseil à l'intégration définit un immigré comme une personne née à l'étranger et résidant en France. Un immigré peut donc être français s'il a été naturalisé.

Inversement un étranger né en France ne sera pas considéré comme un immigré.

Anecdote

Pendant longtemps le bilinguisme a été déprécié au profit du monolingue dominant comme en France. Bon nombre d'idées circulaient sur le fait que l'enfant possédait moins de compétences dans chacune des 2 langues, même sa langue maternelle.

Un chercheur américain a même essayé de prouver qu'il était simplement moins intelligent que les monolingues. En effet il avait évalué les compétences d'enfants immigrés arrivés depuis peu aux USA et avait mesuré leurs compétences uniquement en anglais, langue que les enfants découvraient à peine.

(Claude Stoll)

Les causes du bilinguisme officiel

- **Assurer une paix sociale** : éviter les conflits ouverts entre la majorité dominante et la minorité dominée
- **Unifier politiquement un pays multilingue** : la territorialité linguistique par juxtaposition d'unilinguismes élimine en partie les conflits entre les langues
- **Privilégier une langue minoritaire forte** : si la minorité bénéficie d'un poids politique important (Canada)
- **Préserver une identité ethnique** : pour les anciennes colonies où la langue officielle et administrative est celle de l'ancien colonisateur.(Brésil)
- **Assigner à une langue un rôle symbolique** : l'irlandais en Irlande, le créole à Haïti servent plus d'identité culturelle. Alors que la langue maternelle est l'anglais pour les uns, le français pour les autres
- **Respecter les contraintes constitutionnelles** : les états non souverains s'accommodent du bilinguisme imposé par l'état central (Espagne, Inde...)
- **Assurer le développement économique** : si le bilinguisme facilite les communications avec l'étranger (anglais tout puissant), il devient un obstacle à la communication interne et une menace potentielle à l'intégrité territoriale
- **Assimiler les minorités** : le bilinguisme sert surtout à éviter de très graves conflits entre les groupes en présence.

La population immigrée en France

Enquêtes annuelles du recensement 2004 et 2005 INSEE

A la mi-2004, la France métropolitaine comptait 4.9 millions d'étrangers, (760 000 de plus qu'en 1999) soit 8.1 % de la population totale.

40% d'entre eux avaient la nationalité française :

Immigrés : 4 930 000		
Français par acquisition nés à l'étranger : 1 970 000	Étrangers nés à l'étrangers : 2 960 000	Étrangers nés en France : 550 000
Étrangers : 3 510 000		

Depuis les années 1990 la France présente un solde migratoire deux fois et demi inférieur à la moyenne des autres pays européens. (*statistiques d'eurostat*)

Selon Michèle Tribalat, démographe à l'INED, près de 14 millions de français avaient en 1999 un parent ou un grand parent étranger (*Population 2004 n°1 INED*)

Les bienfaits du bilinguisme

Le bilinguisme apparaît comme une solution au problème de la disparition des langues. En effet 90% des langues sont actuellement menacées de disparition avant la fin du XXI siècle. Une telle perspective constitue un appauvrissement jamais rencontré dans l'histoire de l'humanité. Préserver le patrimoine linguistique menacé participe au sauvetage du patrimoine culturel de l'humanité

(Claude Stoll)

Pays européens au moins bilingues

Autriche,
Belgique,
Biélorussie,
Bosnie-Herzégovine,
Espagne,
Finlande,
Irlande,
Italie,
Kazakhstan,
Liechtenstein,
Luxembourg,
Macédoine,
malte,
République de Moldavie,
Monaco,
Pays-Bas,
Royaume uni,
Russie,
Suisse,
Vatican